

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU Mardi 07 Juin 2022 à 19H30**

**COMPTE-RENDU**

**Présents** : Ludwig MONTAGNE, Maire ; Christian ROUCHON, Conception JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Christelle PAPIN, Noël GREVE, Adjoint ; Alain BAYLE, Daniel FALCIN, Florian CHANAL, Marike GRALER, Sandra LADREIT, Carine BOISSY, Auriane ROUBI.

**Absents excusés** : Romain BOITEL donne pouvoir à Ludwig MONTAGNE, Josiane POMMARET donne pouvoir à Conception JUNIQUE, Cathy REYNAUD donne pouvoir à Christelle PAPIN, Maxime BLACHON, Annick DELANOE et Frédéric GIFFON

**Président de Séance** : Ludwig MONTAGNE, Maire

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS**

**BUDGET COMMUNAL - DM N°1 - EXERCICE 2022**

Certaines rectifications sont à apporter aux ouvertures de crédits prévues par le budget communal 2022. Il s'agit des modifications suivantes :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses :**

c/042-675 – Valeur comptable des immos cédés - 10 000

c/60632 – Fournitures de petit équipement + 3 000

**Recettes :**

c/042-7761 – Différence sur réalisations négatives - 2 000

c/775 – Produits des cessions d'immos - 5 000

**Section d'investissement**

**Dépenses :**

c/10226 – TAM + 15 300

c/202-2201 – Révision du PLU + 8 830

c/2313-2203 – Salle des fêtes + 5 000

**Recettes :**

c/10222 – FCTVA + 24 130

c/1641 – Emprunt + 5 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les ouvertures de crédits prévues par le budget communal, suivant la liste indiquée ci-dessus.

**API RESTAURATION – Avenant n°1 au marché de confection et de fourniture de repas en liaison froide**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-053 du 22 juillet 2019, la Commune a décidé de confier la confection et la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire à la société API Restauration.

Le marché prenant fin au 29/07/2022, il est proposé au conseil municipal de signer un avenant à ce marché pour le proroger d'un an à compter du 01/09/2022 (avenant joint en annexe).

Cet avenant précise que :

Le tarif passe de 2, 57€ HT à 2,75€ HT par repas enfant.

Le tarif mensuel de mise à disposition du personnel augmente de 3% dû à la hausse exceptionnelle du SMIC.

les menus seront composés désormais de 4 éléments avec 20% de bio au lieu de 5 auparavant.

Monsieur le Maire propose de signer cet avenant et toutes les pièces se reportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au marché de confection et de fourniture de repas en liaison froide proposé par API RESTAURATION.

## **TARIF ANNUEL DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES POUR LES INTERVENANTS ET LES ASSOCIATIONS EXTÉRIEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salles communales sont mises à la disposition des associations de la commune à titre gratuit, avec validation au préalable des horaires et lieux d'exercice par la commission associative.

Cependant, la commune reçoit un nombre croissant de demandes de locations annuelles de salles communales par des intervenants extérieurs, qui ne sont pas des associations communales, et qui ne peuvent donc pas prétendre à la gratuité des salles communales.

Pour ces intervenants extérieurs, après accord et en fonction des disponibilités de salles, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif annuel comme suit :

- 100 € de l'heure à l'année pour la première heure d'occupation hebdomadaire
- 50 € à l'année pour chaque heure hebdomadaire supplémentaire

Concernant l'utilisation de la salle des fêtes, l'achat de jetons de chauffage reste entièrement à la charge de l'utilisateur, en supplément du tarif de location de salles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif annuel comme suit :

- 100 € de l'heure à l'année pour la première heure d'occupation hebdomadaire
- 50 € à l'année pour chaque heure hebdomadaire supplémentaire

## **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS**

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- Aide financière de l'Etat pour l'accès à internet haut débit
- le feu d'artifice au lac des Vernets de Galaure le 17/06 à 22h30
- la fête de la musique organisée par le bar « Au petit bonheur de Flavie »

- la non attribution d'une DETR pour le projet de la nouvelle bibliothèque
- le suivi du dossier de vidéo-protection
- le projet de déplacement de la bibliothèque
- la création d'un parking derrière la résidence Les Muriers
- l'aménagement de la traversée de Villeneuve. Une réunion publique aura lieu prochainement
- l'inspection détaillée de 2 ponts qui traversent l'Eueil
- la thermographie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire,

Ludwig MONTAGNE